



FEUILLE PAROISSIALE

DE SAINT JEAN XXIII

N° 163 du 8 décembre 2019

Produisez donc un fruit digne de la conversion !

Nous continuons notre marche vers Noël. Les lectures de ce dimanche peuvent guider nos pas.

Isaïe nous invite à contempler en Jésus, le Messie sur qui repose vraiment l'Esprit du Seigneur, celui qui juge les petits avec justice. Il évoque le « bâton de sa parole qui frappera le pays »... Sa parole frappe nos cœurs non en nous détruisant, mais en nous transformant par son amour, en nous ouvrant à la vie en plénitude. La venue du Messie, l'accueil de sa Parole, fait advenir un monde d'harmonie où l'on ne se dévore plus, où le loup habite avec l'agneau... monde en espérance, espérance appelée à être active, engagement de notre part. C'est quand nous grandissons dans la connaissance de ce Dieu d'amour, de sa Parole, que ce monde advient en nous et autour de nous.

Le Psaume insiste : il nous appelle à voir en Jésus un roi qui gouverne avec justice, qui fait droit au malheureux, qui a souci du faible et du pauvre, qui gouverne jusqu'au bout de la terre. Il ne s'agit pas seulement de contempler, mais de le suivre sur ce chemin, de recevoir activement cette parole du Notre Père: « Que ton règne vienne ! »

Paul nous remet devant les Écritures qui sont là pour nous instruire et nous ouvrir à l'espérance, qui annonce le Christ serviteur de tous, Juifs et païens, autrement dit, croyants, croyants autrement, non-croyants. L'amour du Christ est pour tous, et nous sommes appelés à le manifester en nous accueillant les uns les autres.

Jean-Baptiste appelle avec force à préparer nos cœurs, à préparer le chemin du Seigneur, à produire un fruit digne de la conversion ! Il annonce que Dieu peut faire surgir des enfants à Abraham, des croyants, dans toutes les nations. Il nous met devant Jésus, le Messie, Celui qui est plus fort que lui, celui qui nous baptisera dans l'Esprit Saint...

Frères et sœurs, laissons résonner cet appel à la conversion, cet appel à accueillir vraiment Jésus dans nos vies, cet appel à participer à la venue de ce monde de justice où le droit du pauvre est respecté, cet appel à laisser sa Parole nous toucher et produire du fruit. Oui, préparons-nous à célébrer Noël en vérité, préparons les chemins du Seigneur, produisons des fruits dignes de la conversion !

Bruno Cadart



Enfants préparant les chemins du Seigneur
en accueillant sa Parole au catéchisme

Tous « donateurs »...

« Ils mettaient tout en commun...

« Ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières. La crainte gagnait tout le monde : beaucoup de prodiges et de signes s'accomplissaient par les apôtres. Tous ceux qui étaient devenus croyants étaient unis et mettaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, pour en partager le prix entre tous, selon les besoins de chacun. » (Actes 2,42-45)

En cette fin d'année, nous voudrions réfléchir avec vous à la prise en charge financière de la vie de l'Eglise en général, au denier de l'Eglise en particulier. Nous vous redonnons quelques informations qu'il est bon de connaître et invitons chacun et chacune à voir où il en est de cette dimension de notre vie chrétienne, de notre implication personnelle dans la vie de notre communauté paroissiale.

Au début de l'histoire de l'Eglise, les croyants « mettaient tout en commun ». **Aujourd'hui encore, ce sont les chrétiens qui font vivre l'Eglise** qui ne reçoit aucune aide ni de l'Etat, ni du Vatican.

L'argent est géré par un « Conseil Economique Paroissial ». Personne ne peut recevoir ou dépenser sans en rendre compte à ce conseil et sans que les comptes ne soient contrôlés par le diocèse, rendus accessibles aux paroissiens chaque année.

Les chrétiens partagent à diverses occasions. Ils le font en conscience, et en fonction de leurs possibilités. Nous connaissons tous l'Evangile de la veuve qui donne deux piécettes et dont Jésus dit qu'elle a donné plus que les riches qui avaient donné de grosses sommes, parce qu'elle avait donné de son nécessaire (Marc 12,41-44).

Les recettes de la paroisse:

- **Le denier de l'Eglise:** c'est le don que les chrétiens font pour que l'Eglise puisse rémunérer les prêtres et les laïcs embauchés par l'Eglise. Nous vous rappelons que les prêtres reçoivent une somme fixe, quels que soient les dons des fidèles, quelle que soit la paroisse où ils sont, quel que soit le nombre d'intentions de messes qu'ils ont reçu ou non. Ils reçoivent 1 030 € par mois. Cette somme vient pour une part du denier de l'Eglise, pour une part des offrandes faites quand des chrétiens demandent que la messe soit célébrée à une intention particulière. Le jour où les chrétiens ne donnent plus au denier de l'Eglise, il n'y a plus de quoi rémunérer les agents pastoraux...

- **Les intentions de messe:** On « n'achète pas une messe ». Mais une coutume s'est faite de faire un don au moment où l'on demande à ce que l'on prie plus particulièrement pour telle ou telle intention. Tout est mis dans une caisse commune qui permet d'assurer une partie de la somme fixe remise chaque mois aux prêtres.

- les **quêtes**, les **offrandes** faites à l'occasion de célébrations (baptêmes, obsèques, mariages), les **participations aux frais** pour le caté ou pour d'autres activités de l'Eglise, l'argent de la **location des salles pour des fêtes**, qui permettent d'assumer les dépenses de fonctionnement de la paroisse.

- les **dons**, les **legs**, qui permettent des investissements particuliers.

Tous appelés à être « Donateurs au denier de



l'Eglise »

En cette fin d'année, nous invitons chacun et chacune à se demander où il en est de cette participation à la vie de l'Église.

Si vous êtes déjà donateurs, ce peut être le moment de voir si votre participation au denier, aux autres ressources de l'Église, mais aussi pour des associations caritatives, correspond à un vrai partage, à une vraie « mise en commun des biens », dont parlent les Actes des Apôtres. Quelle part cela représente dans votre budget?

Si vous n'êtes pas encore donateur, vous êtes invités à prendre votre place dans la communauté des croyants qui partagent pour que l'Évangile soit annoncé. Même si tu es un enfant, tu n'es pas trop petit pour prendre ta place dans la communauté des croyants et partager un petit peu de ton argent de poche, même « 2 piécettes », si elles correspondent à un vrai don pour toi. Tout don, même « petit » est précieux.

Actuellement, vous êtes 60 donateurs environ quand nous sommes bien plus nombreux dans la communauté. **Avec vous, nous lançons un défi : tous devenir donateurs !**

Personne n'est exclu de la vie de l'Église pour des raisons matérielles

Récemment, nous avons découvert qu'une enfant n'était pas inscrite au catéchisme parce que la famille ne pouvait pas payer. Nous vous rappelons que les participations demandées correspondent aux frais réels, mais que celui qui ne peut verser cette somme, est invité à le signaler, et que, plus que d'autres encore, il a sa place en Église.

Merci...

Nous remercions tous ceux et celles qui entendront cet appel et restons à votre disposition pour toute explication, information. Dès que le bilan annuel sera fait, il vous sera communiqué.

Ensemble, donnons-nous les moyens d'annoncer l'Évangile sur notre quartier du Bois l'Abbé et dans notre diocèse de Créteil.

Père Bruno Cadart et Mme Françoise Gonzalez
(pour le conseil économique paroissial)

Pour donner au denier

- ⇒ **En espèce** dans une enveloppe marquée « Denier de l'Église » et, si possible, avec vos noms, adresse postale, adresse email si vous en avez, téléphone, que nous puissions vous recontacter. (la base de données est absolument confidentielle et n'est partagée avec personne).
- ⇒ **Par chèque** à l'ordre de « ADC » (Association Diocésaine de Créteil) dans une enveloppe marquée « Denier de l'Église » et, si possible, avec vos noms, adresse postale, adresse email, téléphone, que nous puissions vous recontacter. (la base de données est absolument confidentielle et n'est partagée avec personne). On peut remettre l'enveloppe à la paroisse ou envoyer au diocèse avec l'enveloppe du denier ayant l'adresse déjà imprimée.
- ⇒ **Par prélèvements**, ce qui permet de répartir le don sur toute l'année.
- ⇒ En participant **en ligne**: "jedonneaudenier.org"

...Plus que 23 jours pour le denier de l'Église de 2019...

Se préparer à célébrer Noël en recevant le sacrement de réconciliation

Des célébrations pénitentielles avec absolution personnelle auront lieu:

Mardi 17 à 20h30 à Notre Dame du Sacré-Cœur de Coeuilly

Mercredi 18 à 15h à Saint Saturnin
à 20h30 à Jean XXIII

Week-end avant Noël :

Dimanche 22 9h Goûtons la Parole (Jean chapitre 4) pas de messe à 9h
10h30 Messe

Célébrer Noël:

Mardi 24 18h et 22h, messes de la Nuit de Noël

Mercredi 25 10h30 Messe du jour de Noël pas de messe à 9h

Lundi 9 Décembre 18h : Messe de l'immaculée Conception

Lundi 16 à 19h: Messe avec les prêtres, diacres, religieux et religieuses,
Laiques en mission ecclésiale du doyenné à Jean XXIII

samedi 14 décembre à 20h00
à la paroisse St Jean XXIII

Chanté Nwel

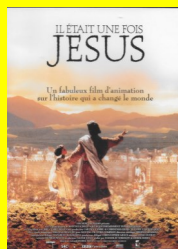
Ciné Débat pour tous suivi de « Chanté Nwel »

Samedi 14 décembre

**16h Film « Il était une fois Jésus »
Puis débat et repas partagé**

20h « Chanté Nwel »

(inscrivez-vous pour faciliter l'organisation)



Paroisse Saint Jean 23

9, Rue Rabelais – 94430 Chennevières-sur-Marne Tel.: 01 45 76 55 20.
email: eglisesaintjean23@gmail.com ; homélies sur www.bruno-cadart.com

Accueil: Mercredi et vendredi de 17h à 19h, Samedi de 10h à 12h
et sur rendez-vous (**Père Bruno Cadart: 07 83 59 91 67**)

Messes: Le dimanche à 9h et à 10h30
Mercredi à 18h (adoration après) **Jeudi à 8h30**

Eglise ouverte pour prier quand le Père Bruno est là ou aux heures d'accueil